



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-281

Version PDF

Ottawa, le 10 mai 2012

**Bell Media Inc.**

North Bay, Pembroke et Perth (Ontario)

*Demande 2012-0383-5, reçue le 29 mars 2012*

### Réseau radiophonique relié à CKAT North Bay, CHVR-FM Pembroke et CHLK-FM Perth – révocation de licence

1. Bell Media Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son réseau radiophonique qui diffuse les matches des Sénateurs d'Ottawa de la Ligue nationale de hockey sur les stations CKAT North Bay, CHVR-FM Pembroke et CHLK-FM Perth (Ontario). Le titulaire indique que ce réseau radiophonique satisfait aux critères d'exemption énoncés à l'annexe d'*Ordonnance d'exemption relative à certaines exploitations de réseaux*, avis public de radiodiffusion CRTC 2006-143, 10 novembre 2006.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence attribuée à Bell Media Inc. à l'égard du réseau radiophonique susmentionné.
3. Le Conseil note que la révocation de la licence de radiodiffusion de ce réseau radiophonique n'aura aucune incidence sur les licences de radiodiffusion de CKAT, CHVR-FM et CHLK-FM.

Secrétaire général